

**ORGANISATION PAYSANNE DU SYSTÈME DE TRAVAIL ET IMPACT
SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL
DU DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ**

Kouamé Fulbert GBANFLIN

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
fulbertlemage@gmail.com

Konan KOUAKOU

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
angelokonan590@gmail.com

&

Yao Jean Julius KOFFI

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
yao.julius@ird.fr

Résumé: L'organisation des paysans n'est pas un phénomène récent en Afrique. La forme traditionnelle (les groupes d'entraide pour les travaux agricoles, les tontines...) reste encore en vigueur dans la plupart des sociétés rurales. Ainsi, cette forme est présente dans plusieurs milieux ruraux de la Côte d'Ivoire. Les espaces ruraux du département de Bouaké ne sont pas en marge de cette forme d'organisation des paysans. Cette organisation paysanne connaît des modifications profondes dans ces deux (2) dernières décennies avec l'avènement de l'anacarde et du bois de teck devenu aujourd'hui le café-cacao de la région du Gbêkè. Ces activités développées en groupement ou association par les paysans contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ainsi par la méthode de choix raisonné, cinq (5) villages par sous-préfecture ont été retenus, ce qui donne 25 villages à enquêter sur l'ensemble du département. Toute chose qui revient à 250 paysans à interroger. Quelle que soit la taille de leur exploitation de teck (petit, moyen, grand), ces paysans sont interrogés. Ce critère a été retenu pour que toutes les catégories de sylviculteur de teck soient prises en compte dans les résultats de cette enquête. Au niveau environnemental, les plantations de teck participent au reboisement, améliorent les micro-climat et la fertilité des sols, luttent contre l'érosion et constituent un véritable brise-vent. Cette étude montre que l'organisation paysanne du système de travail autour de la culture de teck connaît un succès et améliore les conditions de vie des sylviculteurs de teck du département de Bouaké. Cela est possible grâce à la main d'œuvre familiale qui représente 100% dans les activités liées à la culture du teck. Ce qui facilite le regroupement des sylviculteurs de teck.

Mots clés: Organisation paysanne, impact socio-économique et environnemental

PEASANT ORGANIZATION OF THE LABOUR SYSTEM AND SOCIO-ECONOMIC AND ENVIRONMENTAL IMPACT OF BOUAKÉ DEPARTMENT

Abstract: The organization of peasants is not a recent phenomenon in Africa. The traditional form (self-help groups for agricultural work, tontines...) is still in force in most rural societies. Thus, this form is present in several settings rural areas of Côte d'Ivoire. The rural areas of the department of Bouaké are not on the margins of this form of peasant organization. This peasant organization has undergone profound changes in the last two (2) decades with the advent of the cashew and teak wood that has become the cocoa coffee of the Gbêkè region. These activities developed in a group or association by the farmers contribute to the improvement

of their living conditions. Thus by the method of reasoned choice, five (5) villages by sub-prefecture have been detained, giving 25 villages to investigate the whole department. Anything that comes to 250 farmers to question. Whatever the size of their teak farm (small, medium, large), these farmers are questioned. This criterion was used to ensure that all categories of teak silviculturist results of this survey. At the environmental level, teak plantations are involved in reforestation improve the microclimate and the fertility of the soils, fight against erosion and a real windbreak. This study shows that the peasant organization of the working system around teak cultivation is a success and improves the living conditions of teak silviculturists in the Bouaké. This is possible thanks to the family workforce which represents 100% in the activities related to the cultivation of teak. This facilitates the regrouping of teak silviculturists.

Keywords: Peasant organization, socio-economic and environment impact

Introduction

La liaison qu'établie, deux ou plusieurs personnes de manière qu'elles ne forment qu'un seul tout est d'actualité dans le monde rural. Cette union, cette liaison étroite, en conformité d'efforts aboutit à un travail parfait. « Dans tous les pays, qu'elles soient informelles, reconnues, éphémères, souples, de grandes ou petites tailles, les organisations paysannes sont à la fois le lieu d'expression, des intérêts de paysans et un moyen d'atteindre les objectifs qu'ils se fixent. Si les organisations paysannes et rurales intéressent un nombre croissant de personnes, c'est qu'elles sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement rural des pays du Sud.» Daouda DIAGNE et Denis PESCHE (1995 : 6). « Il y'a assez d'études, assez d'enquêtes et de recherches sur les organisations paysannes. Il faut agir, les appuyer et travailler à les renforcer pourraient dire nombre de personnes engagées dans le développement et soucieuses de la promotion des organisations paysannes.» Daouda DIAGNE et Denis PESCHE (1995: 9). En Côte d'Ivoire de manière générale et particulièrement dans le département de Bouaké, l'organisation paysanne du système du travail est un atout majeur dans les activités agricoles en pays baoulé au centre du pays. Cette union, cette entente entre paysans s'est encore plus consolidée après la chute des anciennes cultures pérennes (café, cacao, etc.). Suite à cela, l'espoir des paysans s'est tournés vers les nouveaux types de cultures (anacarde, bois de teck, etc.). Selon Augustine VIDJANNANGNI (2011 : 26), « dans les années 1970, la Côte d'Ivoire connaît une très forte croissance économique soutenue par les coûts du café et du cacao et lance un plan important d'industrialisation et de développement des infrastructures ». La situation se détériore dans les années 1980 qui sont caractérisées par un retournement de conjoncture économique et politique. Cette chute des anciennes cultures témoigne en partie de la faiblesse du système de travail avec son corolaire de paupérisation des paysans. Malgré, l'apparition de nouveaux types de cultures, on remarque une organisation paysanne du système de travail dans la culture du bois de teck. Une telle observation mérite qu'on accorde une attention sur la sylviculture du teck. Cette étude montre que l'organisation paysanne du système de travail autour de la culture de teck connaît un succès et améliore les conditions de vie des sylviculteurs de teck du département de Bouaké. Ainsi, cet article pose la question centrale suivante : dans quelle mesure l'organisation paysanne du système de travail peut-elle contribuer au bien-être socio-économique et environnemental dans le département de Bouaké ? Pour mener à bien cette étude, nous nous proposons d'élucider cette question centrale à travers les interrogations suivantes : quels sont les facteurs liés à l'organisation

paysanne dans la production du bois de teck dans le département de Bouaké ? Quelles sont les méthodes de production mises en place dans l'organisation paysanne du bois de teck dans le département de Bouaké ? Quels sont les effets induits de cette organisation paysanne due aux activités agricoles dans les localités rurales du département de Bouaké ? L'organisation paysanne connaît une réussite dans la culture du teck et permet aux planteurs de teck d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social et environnemental.

I. Données et méthodes

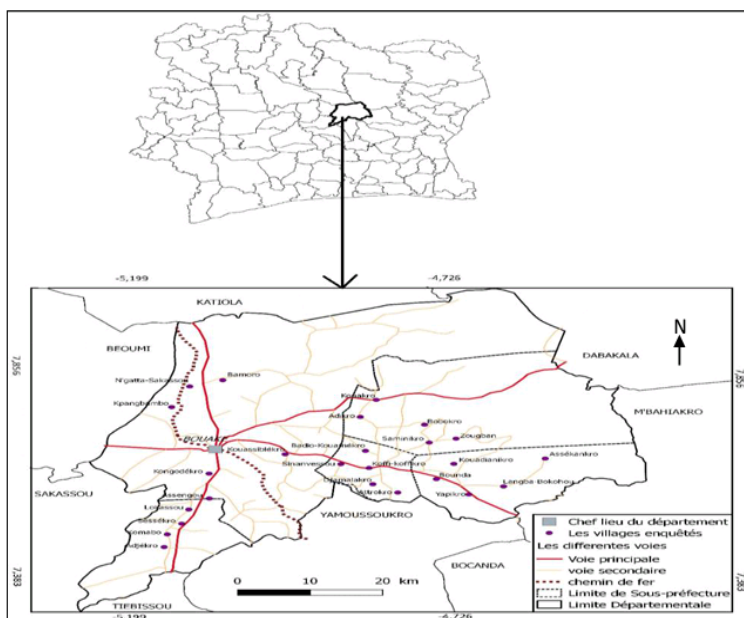
Un guide d'entretien est soumis aux paysans. En ce qui concerne les structures d'encadrement un questionnaire est fait à leur endroit. Enfin, grâce à l'observation participante, certaines réalités ont été observées et notées. Dans le cadre de cette étude et dans l'impossibilité d'enquêter toute la population de la zone, l'échantillonnage à choix raisonné s'est posé comme une exigence. Cette technique a été employée parce que c'est elle qui correspond à la nature de l'étude menée ; à savoir une étude qualitative et quantitative portant sur des populations ayant des caractéristiques socioprofessionnelles différentes. L'échantillon choisi doit avoir les mêmes caractères que ceux de la population dans laquelle il est prélevé. Les caractères retenus pour assurer la conformité de l'échantillon à l'ensemble de la population sont appelés variables de contrôles. Les variables de contrôle retenues ici sont les localités pour l'étude ainsi que les catégories de paysans présents dans ces localités. Eu égard à ces conditions, pour cible, on a les paysans ayant des plantations de teck dans les villages. Il a fallu l'aide, surtout des présidents des jeunes et les chefs, pour recenser les paysans exerçant dans la culture de teck. Ils sont entre 3 et 10 dans les villages. Etant donné que le nombre de planteurs de teck varie d'un village à l'autre, l'échantillonnage à choix raisonné est adopté. Pour mieux cerner les impacts de l'organisation du système de travail, 10 sylviculteurs de teck sont choisis. Ce nombre ne se trouve que dans 25 villages des 5 sous-préfectures du département de Bouaké. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé d'interroger 10 planteurs de teck par village. Ce critère est primordial d'autant plus que, comme précisé ci-haut peu sont ceux qui s'intéressent à la culture du teck. Les villages ont été choisis dans les cinq (5) sous-préfectures du département de Bouaké. Ainsi par la méthode de choix raisonné, cinq (5) villages par sous-préfecture ont été retenus, ce qui donne 25 villages à enquêter sur l'ensemble du département. Toute chose qui revient à 250 planteurs de teck à interroger. Quelle que soit la taille de leur exploitation de teck (petit, moyen, grand), ces paysans sont interrogés. Ce critère a été retenu pour que toutes les catégories de paysan soient prises en compte dans les résultats de cette enquête. « Qu'on soit propriétaire d'un petit verger, d'une moyenne plantation ou d'une grande exploitation, aucune catégorie n'a été marginalisée dans cette étude ». (KOFFI Yao Jean Julius, 2017: 128). Le caractère sociodémographique du planteur ou de l'enquêté (sexe, âge, religion, niveau d'instruction, ethnie, origine, statut matrimonial) a été considéré. Ce critère a été retenu de sorte à n'écarter aucun paysan pour les enquêtes. Le choix d'interroger ces catégories sociodémographiques a permis de connaître les raisons pour lesquels, d'autres n'en disposent pas. En définitive, en combinant tous ces critères, un échantillon de 10 paysans enquêter dans chacun des cinq (5) villages, soit un échantillon global de 50 paysans par sous-préfecture est retenu.

Tableau 1 : Répartition des paysans enquêtés dans le département de Bouaké

Département	Sous-préfectures enquêtées	Villages enquêtés par sous-préfecture	Effectif enquêté par village	Effectif enquêté par sous-préfecture
Bouaké	Bouaké	Kogondékro, Kouassiblékro, Kpangbambo, Bamoro, N'gatta-sakassou	10	50
	Brobo	Attrokro, Badio-kouamékro, Djamalakro, Koffi-koffikro, Sinavessou	10	50
	Djébonoua	Adjékro, Assengou, Sessékro, Komanbo, Lokassou	10	50
	Bounda	Kouadianikro, Langba-Bokohou, Bounda, Yapikro, Assékankro	10	50
	Mamini	Adikro, Bobokro, Kouakro, Saminikro, Zougban	10	50
Ensemble de la zone d'étude	5	25	50	250

Source : Nos enquêtes de terrain 2018-2019

Carte 1: Présentation du département de Bouaké en Côte d'Ivoire (zone d'étude)



Source : BNET, CCT, 2018

Réalisation : GBANFLIN Fulbert, 2019

2. Résultats et analyse

2.1 Les facteurs d'organisations humaines liées à la production du bois de teck

L'évolution de l'agriculture dans le département de Bouaké s'explique également à travers des facteurs humains et socio-économiques. Parmi ces facteurs nous pouvons citer les structures étatiques, les structures privées et des populations rurales. Un aperçu démographique et la main-d'œuvre familiale dans le développement de certaines activités dans le département.

2.2 La main-d'œuvre familiale, une première force de recours dans l'organisation paysanne

Le développement d'une activité agricole nécessite le recours à la main-d'œuvre. La main-d'œuvre familiale a toujours été la première force de travail au pays

baoulé sur laquelle s'appuient les chefs de famille dans les pratiques culturelles. Cette main-d'œuvre toujours disponible et gratuite est composée du chef d'exploitation, de sa ou ses épouse(s), de ses enfants et/ou de ses frères, de ses neveux et/ou de ses nièces, sans oublier ces cousins et cousines. En milieu rural, elle a joué et continue de jouer un rôle éminemment important dans la mise en place des exploitations agricoles.

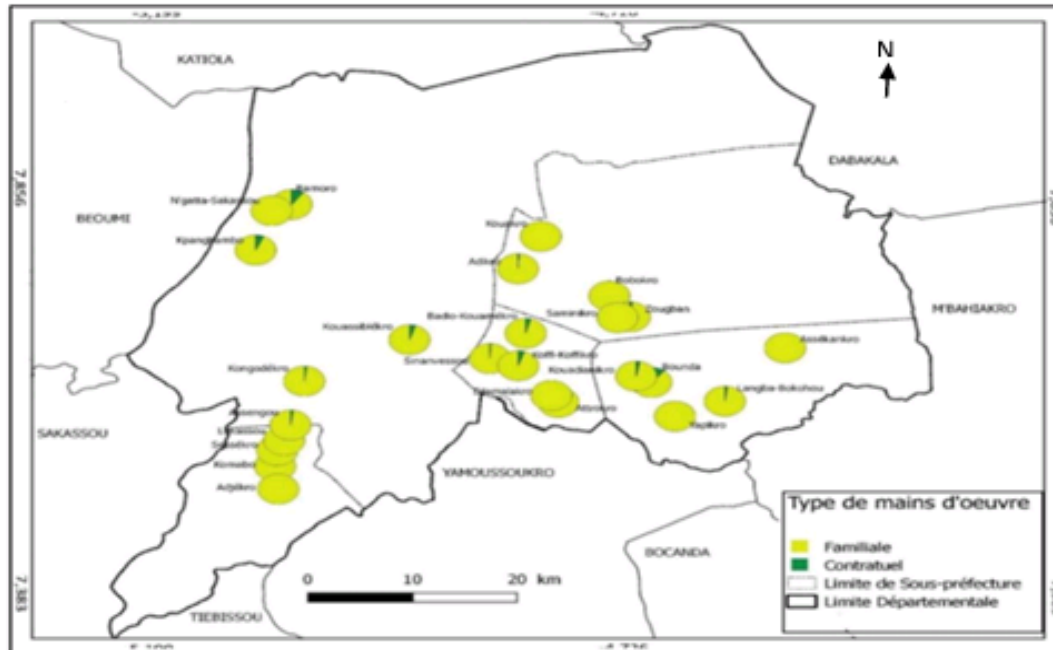
Tableau 2 : Estimation du type de main-d'œuvre travaillant dans les champs de teck

Département	Sous-préfectures enquêtées	Cultivateurs de teck enquêtés par Sous-préfecture	Population locale des Sous-préfectures enquêtées (RGPH 2014)	Type de main-d'œuvre travaillant dans les plantations de teck	
				Familiale en %	Contractuel ou par journée (tréclé) en %
Bouaké	Bouaké	10	7144	100	25
	Brobo	15	4045	100	18
	Djébonoua	10	3506	100	15
	Bounda	11	4261	100	15
	Mamini	6	4420	100	3
Ensemble de la zone d'étude	5 sous-préfectures	52 cultivateurs	23376	100	78

Source : Nos enquêtes de terrains, 2018-2019

À l'analyse des résultats du tableau ci-dessus, on note que 100% de producteurs enquêtés dans les localités d'étude se sont appuyés et continuent de s'appuyer sur la main-d'œuvre familiale pour la création de leurs exploitations de teck et agricoles. La disponibilité de la main-d'œuvre familiale dans ces localités est due aux taux de croissance de la population dans ces deux dernières décennies dans le département de Bouaké. Sur l'ensemble des localités enquêtées, on a 78% comme main-d'œuvre contractuel ou par journée (tréclé). De manière détaillée, il convient de noter que sur les 78% que compte l'ensemble des localités enquêtées, il présente néanmoins des contrastes entre les localités d'enquête. Selon les résultats de l'enquête, l'on remarque que la sous-préfecture de Bouaké a le taux le plus élevé, contrairement aux autres localités. Ainsi, le taux des producteurs qui ont recours aux mains-d'œuvre contractuelles ou journée sont classés en ordre décroissant dans les sous-préfectures. Il s'agit : Sous-préfecture de Bouaké (25%), Brobo (18%), Bounda (17%), Djébonoua (15%), et Mamini (3%). La disponibilité des mains-d'œuvre familiale dans ces localités témoigne de l'union, de l'entente, de la solidarité qui règne dans les différentes familles, entre le père de famille et le reste des membres de la famille. Il faut noter aussi, la solidarité entre les différentes familles dans les villages, qui par moment vont prêter main-forte à leur voisin ou voisine qui en est besoin. Le recours aux mains-d'œuvre contractuelle ou tréclé, sont les moments où n'y a pas une accumulation des travaux champêtres en milieu rural. Pour tous ces villages, le vieillissement des exploitants et la disponibilité des ressources économiques de certains producteurs dans les villages d'enquête sont considérés. Ce sont les critères essentiels qui justifient selon les planteurs enquêtés, l'emploi de mains-d'œuvre agricoles contractuelles ou tréclé dans leurs exploitations ou les organisations paysannes mises en place.

Carte 2: Les types de mains d'œuvre travaillant dans les plantations de teck



Source : BNET, CCT, et enquêtes de terrains 2018-2019

Réalisation : Kouakou Konan, 2019

La carte 2 présente les différents types de mains-d'œuvre que font recours les paysans pour travailler dans leurs plantations de teck dans ces milieux ruraux. L'analyse de cette carte va permettre de connaître le type de mains-d'œuvre le plus sollicité par les paysans pour élaborer leurs plantations. L'observation sur la carte montre que les mains-d'œuvre familiales sont les plus utilisées en milieu rural. À telle sorte que dans certains villages, aucun paysan ne fait recours à la main-d'œuvre contractuelle. Même dans les villages où les paysans font recours aux mains-d'œuvre contractuelles la proportion est faible, cela atteste que, les paysans préfèrent travailler avec les enfants, neveux, nièces, cousins, cousines, etc. cette manière de choisir ces parents pour les travaux, permet aux paysans d'économiser encore un peu plus d'argent. Selon un paysan de Bamoro, le fait de faire recours aux mains-d'œuvre contractuelles est dû au fait que certains paysans n'ont pas des frères, des enfants, ou des neveux pour les aider dans leurs travaux champêtres. Or, en milieu rural en général et en particulier en pays baoulé, les paysans n'ont pas seulement qu'un seul champ. Donc il faut faire recours aux mains-d'œuvre contractuelles pour donner un coup d'accélération des travaux champêtres. Ces mains-d'œuvre contractuelles utilisées par les paysans sont différentes des groupements d'entraide à but lucratif.

3. Le système d'organisation sociale du travail mis en place dans les localités enquêtées du département

L'organisation sociale du travail dans ces localités enquêtées, permet aux paysans de pouvoir faire de grandes parcelles de champs et de plantations. L'on peut voir trois finalités principales des groupements : Gestion de biens communautaires, où des objectifs sont fixés pour l'ensemble du village ou un groupe social (les femmes par exemple) : ces groupements répondent à des objectifs d'intérêt général et combinent des objectifs économiques et sociaux. « A cet effet, on a l'organisation à participation plus volontaire, sous forme d'entreprise collective à vocation prioritairement

économique et groupements à vocation de représentation ou négociation avec l'extérieur (opérateurs privés, État.) », E. Beaudoux et J.P Gandin (1993) cité par D. Daouda et P. Denis (1995 : 13). Cette organisation se fait soit entre les hommes qui se mettent en groupe pour travailler, soit entre les femmes. Ces groupements d'hommes ou de femmes sont de deux (2) de types. On a le groupement des hommes d'entraide mutuelle à but non lucratif appelé M'kpli (en langue locale Baoulé). Cette organisation paysanne consiste à aller travailler chez un membre du groupe à tour de rôle gratuitement) et le groupement d'entraide mutuelle à but lucratif, et cela est de même au côté des femmes. Le tableau 3 indique la répartition des systèmes d'organisation sociale du travail.

Tableau 3 : Répartition des systèmes d'organisation sociale du travail dans les zones enquêtées

Département	Sous-préfectures enquêtées	Cultivateurs de teck enquêtés par Sous-préfecture	Groupes d'entraide mutuelle à but non lucratif (M'kpli)		Groupes d'entraide mutuelle à but lucratif	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Bouaké	Bouaké	10	8	10	6	5
	Brobo	15	11	8	3	6
	Djébonoua	10	10	8	2	7
	Bounda	11	13	9	5	7
	Mamini	6	8	8	3	5
Ensemble de la zone d'étude	5 sous-préfectures	52 cultivateurs de teck	50	43	19	30

Source : Nos Enquêtes de terrain 2018-2019

L'analyse des résultats du tableau, révèle qu'il existe 50 groupes d'hommes et 43 groupes de femmes d'entraide mutuelle à but non lucratif et 19 groupes d'hommes et 30 groupes de femmes d'entraide mutuelle à but lucratif, soit 142 groupes répartis dans tout l'ensemble des localités enquêtées. Lorsque l'on essaie de comparer un peu les résultats, l'on constate que les groupes d'entraide mutuelle à but non lucratif sont les plus nombreux par rapport à ceux à but rémunérés. Cet état de fait se justifie par la solidarité, l'union et l'entente qui règne entre ces communautés villageoises. Ce groupement des villageois à but non lucratif (M'kpli) se fait entre les jeunes ou certaines personnes de même catégorie d'âge qui travaillent tous ensemble. En effet, on a des groupes allant de 03 à 10 personnes qui s'entraident gratuitement, cela permet à ces derniers de nettoyer dans leurs champs et de finir à temps les travaux champêtres les plus importants. C'est ainsi chez les femmes, le fait de se regrouper leur permet de rendre les champs d'igname, manioc et autres propres, ainsi que dans les cultures maraichères qu'elles font et en aidant aussi leurs maris dans certaines activités. Le groupement des villageois à but lucratif se fait également entre les jeunes ou certaines personnes de même tranche d'âge. Mais ici, la différence est qu'il est payant contrairement à l'autre qui est gratuit. Même chose chez les femmes, il est payant. L'on remarque que la sous-préfecture de Brobo et celle de Bounda, ont plus de groupes d'entraide mutuelle à but non lucratif 19 et 22 groupes, après viennent les sous-préfectures de Bouaké et de Djébonoua qui sont en égalité avec 18 groupes chacune. Celle de Mamini, qui vient en dernière position avec 16 groupes. Dans ces différentes sous-préfectures enquêtées, on y trouve de très grandes parcelles de champs et de

plantations d'anacarde et de teck. Ces différentes grandes parcelles de champs et de plantations sont les causes qui poussent les paysans à solliciter les groupements d'entraide mutuelle à but lucratif. Il faut mentionner aussi que, la plupart des agriculteurs qui n'ont pas adhéré aux groupements d'entraide mutuelle non lucrative, ont recouru bien souvent à la main-d'œuvre salariée, que ce soient les hommes, comme les femmes. Malgré leur organisation en groupe de travail, de nombreux producteurs interrogés disent aussi avoir recouru à ce type de main-d'œuvre en cas de besoin durant les campagnes agricoles pour l'entretien des plantations. Ce travail dans les anacardières et teckeraies implique le nettoyage de la plantation, surtout la période du ramassage du noir de cajou et les 5 premières années du champ de teck.

4. Les impacts socio-économiques et environnementaux de l'organisation paysanne dans la production du bois de teck

4.1. Les impacts socio-économiques de l'organisation paysanne

La production du bois de teck est source d'investissement conséquent pour certains des paysans en milieux ruraux. En effet, ces investissements concernent : les créations de nouvelles plantations, la pratique de cultures maraîchères, l'élevage. En plus, ces investissements permettent d'appréhender avec objectivité l'impact socio-économique des revenus du bois de teck chez les producteurs et leurs familles. De nombreux biens peuvent être acquis selon le niveau de revenus du producteur, la taille du champ et le nombre de fois qu'il a exploité dans une décennie. L'on peut citer entre autres, la construction de maison, l'achat des moyens de déplacement (motos et/ou vélos), des meubles et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, ventilateur, etc.), et de communication (téléphone portable, radio, télévision, etc.). Dans l'acquisition de ces biens, les producteurs du bois de teck sont classés en deux catégories. Il y a ceux qui gagnent des revenus importants d'un côté (qui ont de très grandes plantations de teck) et de l'autre, ceux qui ont des revenus faibles (qui ont de petites plantations de teck). Le premier groupe peut acheter des biens dont les prix sont élevés, tandis que le second groupe peut s'offrir des biens dont les coûts sont moins élevés et accessibles à tous. Grâce à l'accès à ces biens, notamment la construction d'une maison moderne, l'on perçoit mieux l'impact des revenus du bois de teck dans l'amélioration des conditions de vie des producteurs dans les villages. La photo 1 montre une antenne parabolique.

Photo 1: Antenne parabolique acquise par certaines personnes selon leurs revenus en culture de teck à Koffikoffikro



Prise de vue : Nos Enquêtes de terrain 2018-2019

4.2. Les impacts potentiellement positifs des plantations de teck sur le développement durable

Selon Jean-Noël M. et Bernard M. (2004: 10), « les bénéfices des plantations, en Afrique centrale comme ailleurs, sont un sujet de controverses, mais restent souvent largement sous-estimés. La réalisation de plantations représente l'aboutissement d'un investissement humain et financier significatif dont il est normal qu'il débouche sur un retour, dépassant le simple enjeu monétaire ». Les impacts potentiellement positifs des plantations sur le développement durable sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Récapitulation des effets du bois de teck en milieu rural

Echelle	Dimension sociale	Dimension économique	Dimension environnementale
Locale et microrégionale	-Sécurisation du foncier -Stabilisation des familles en milieu rural. -Création d'emplois directs et indirects	-Diversification des revenus et capitalisation. -fourniture de produits pour des populations. -incitation financière -Création de pôles d'activité	-Effets sur l'érosion et microclimatiques. -maintien de la biodiversité au niveau du massif. -Réduction de la pression sur les forêts naturelles.
Nationale ou globale	-Limitation des migrations rurales urbaines. -Création d'emplois dans les filières de transformation	-Approvisionnement des filières économiques. -Effets structurants sur l'aménagement du territoire	-lutte contre le changement climatique (séquestration du carbone). -Conservation de la biodiversité

Source: Jean-Noël M. et Bernard M., 2004

« Une plantation sur savane ou sur anciennes cultures agricoles vivrières (parcelle laissée en jachère) n'a rien à voir avec une défriche forestière ou une forêt naturelle après un cycle d'exploitation. Les plantations sur savane entraînent ainsi une différenciation et un enrichissement des sols ainsi qu'une remontée de la diversité biologique (flore, micro- et macrofaune) ». Jean-Noël M. et Bernard M., 2004 : 77). C'est le fameux « effet catalytique ». En revanche, les enrichissements en forêt dense ou défriche forestière ne perturbent pas significativement la diversité, sauf localement en favorisant certaines espèces de lumière à la faveur des entretiens. « Les plantations en plein forêt après défriche de la forêt dense préexistante ne sont et ne seront plus de mise. Les effets des plantations seront également perçus très différemment selon l'échelle spatiale d'analyse, les plantations étant souvent le dernier rempart de protection des massifs forestiers naturels (forêts galeries, par exemple) contre le défrichement », Jean-Noël M. et Bernard M., (2004, op. cit: 77). Or, dans le département de Bouaké, selon les paysans enquêtés, la plupart de leur parcelle cultivée pour le bois de teck est un espace déjà exploité au moins une fois et laissée en jachère. Pour dire que, ces parcelles délaissées sont exploitées soit 4 à 5 ans plus tard pour d'autres types de cultures. De plus, la juxtaposition de forêts, plantées et naturelles, même perturbées permet aux effets de lisière de se manifester. Cette augmentation de la variété des paysages est un atout fort dans les processus de conservation, par exemple pour la faune. « Les politiques forestières nationales traduisent déjà l'importance accordée aux plantations. Ces politiques et les moyens qui les accompagnent ont pour vocation de servir de catalyseur au développement de systèmes de production équilibrés, laissant

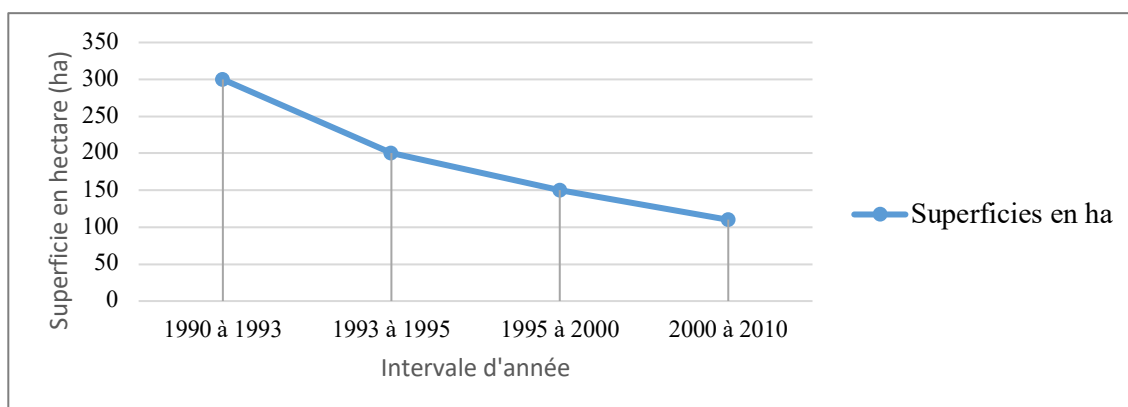
par la suite la place à un secteur privé autosuffisant et générateur de revenus pour la communauté et le pays ». (Jean-Noël M. et Bernard M., (2004, op. cit: 77).

4.2 Les impacts environnementaux de l'organisation paysanne

-L'évolution du phénomène des feux de brousse dans le département de Bouaké

En Afrique, les feux de brousse constituent l'un des facteurs de dégradation les plus nocifs des terres, des forêts avec eux la biodiversité et par extension tout l'environnement naturel du milieu qui en est victime. On a différents types de feux de brousse (préculturaux, pastoraux, de chasse et accidentels) qui sont de part et d'autre les sources incontestables des incendies qui ravagent chaque année le couvert végétal du département de Bouaké. C'est dans cette optique que l'état de Côte d'Ivoire a confié la gestion des forêts et eaux aux agents des eaux et forêts et le reboisement à la SODEFOR en vue de lutter contre ce phénomène des feux de brousse dans le pays en général et en particulier dans le département de Bouaké. La politique de reboisement mise en place par l'Etat de Côte d'Ivoire a permis aux paysans de faire des cultures sylvicoles (cultures d'anacarde et du bois de teck) dans le centre du pays surtout en zone savanicole. Cette adoption de ces nouvelles cultures pérennes dans le centre participe énormément à la lutte des feux de brousse ou du moins à réduire considérablement le phénomène des feux de brousse qui ravageaient des centaines d'hectares de forêts pendant les saisons sèches dans le département de Bouaké.

Figure 1: Évolution du phénomène du feu de brousse dans le département de Bouaké



Source : SODEFOR, 2016

La figure 1 montre l'évolution du phénomène du feu de brousse dans le département de Bouaké. On constate qu'il y'a une régression du phénomène. Cela est dû à l'application de la population mère contre ce phénomène. C'est-à-dire l'effort consentir par les paysans, afin de protéger les plantations de teck, d'anacarde et les cultures vivrières mises en place. Mais cette régression a été remarquable à cause de la politique de reboisement que l'État ivoirien a instaurée, l'entente dans les villages et les organisations communautaires un peu partout dans le département. Cette politique basée sur la sylviculture, notamment la culture du bois de teck et d'anacarde qui sont devenus aujourd'hui le café-cacao de la région du Gbêkè en général et en particulier dans le département de Bouaké. Ces deux essences de façon indirecte participent à la lutte contre le feu de brousse.

-Le bois de teck, un véritable brise-vent dans le département

Le teck est un arbuste qui possède de nombreuses feuilles avec une hauteur moyenne de 10 à 15m. Le bois de teck est cultivé pour son service d'œuvre, pour son service de brise-vent et se développe dans les milieux écologiquement différents. L'érosion éolienne est une réalité dans la dégradation du sol. En effet, le vent a des conséquences néfastes dans les régions de savanes en particulier celles dont les sols sont dénudés. Dans le département de Bouaké, la saison sèche s'accroît dans les mois de décembre à fin février avec des vents souvent violents, détruisant énormément les cultures vivrières notamment la banane plantain et autres dans le département. Comme dit plus haut, le bois de teck pour son service de brise-vent protège beaucoup les habitats des paysans dans ces milieux ruraux. Selon un notable du village Bobokro dans la sous-préfecture de Mamini :

Et : C'est grâce aux plantations de teck autour du village que les tôles de notre maison on arrêtés de faire des gymnastiques pendant la saison sèche avec des violents vents accompagnée de poussière venant de la savane. Mais après l'implantation du teck du village et pour certaines personnes, c'est-à-dire des particuliers, à vrai dire le vent continue mais ne fait plus de dégâts matériels comme pour avant.

Il faut dire que ce village est situé sur un plateau exposé dans la savane du département. Certains villages du département de Bouaké comme le village de Bobokro, on aussi des plantations ou quelques lignes de bois de teck aux environs de leur village tel que N'gatta-sakassou (S/P de Bouaké). Pour cela, les exploitants de teck ont trouvé une solution de fait, en mettant les plantations de teck en arrière-plan en vue de protéger ces cultures ou carrément sont associés aux plantations de teck.

-La plantation de teck en tant qu'engrais organique, un agent de lutte contre l'érosion et un semi-naturel

La culture du bois de teck a un impact sur le sol. En effet, les feuilles sèches de l'arbre qui tombent en grand nombre se décomposent, constituant de ce fait de l'engrais (compost), une fumure naturelle pour amender le sol. Alors les feuilles qui tombent constituent donc un impact environnemental. Cet impact sur le sol a été témoigné par les exploitants lors de nos enquêtes. La culture du bois de teck a en plus des répercussions non moins visibles quant à la connaissance de l'arbuste, celui de la protection du sol contre l'érosion due à l'eau de ruissellement. La présence de la plantation de teck dans un espace protège (poche forêt artificielle) le sol de sa nudité par les feuilles qui tombent (litière) freinant la force de l'eau de ruissellement. Les plantations de teck sont également les régulateurs des climats en générale et des micros-climats en particulier. En effet, ces forêts artificielles absorbent les gaz carboniques et en retour rejettent de l'oxygène. Ce qui favorise la santé des populations. Aussi les plantations de teck contribuent-elles au dynamisme du cycle de l'eau par le mécanisme d'évapotranspiration. Tout ceci conduit à un environnement vivable par la qualité de l'air et la réduction des catastrophes naturelles.

5. Discussion

Depuis les indépendances, d'autres types d'organisations sont apparus avec des appellations diverses (les groupements, les associations villageoises...). En même temps que le contexte politique, économique et social des États africains, les multiples formes d'organisation du monde rural ont aussi évolué. Après l'indépendance, les nouveaux

gouvernements ont eu tendance à considérer les coopératives comme des instruments de développement rural, qui pouvaient faciliter l'exécution de leurs politiques. L'adhésion était obligatoire et les fonctionnaires étaient fréquemment affectés à des postes de gestion. « Du fait de l'importante intervention des gouvernements, les membres ont fini par considérer ces organisations comme des institutions publiques plutôt que comme leurs propres coopératives », selon L. Brenneman et al (1994, cité par Daouda D et P. Denis, 1995:10). Pour (Mercoiret M.R., 1990, cité par Daouda D et P. Denis, 1995: 26), « les responsables de ces organisations ont une capacité à formuler un projet mobilisateur à partir des aspirations diffuses, et ceci dans un langage qui sonne juste et qui fonde en partie le charisme qu'on leur attribue ». Tout ceci pour dire que, les organisations paysannes dans le département de Bouaké ont une multiple fonctionnalité dans les milieux ruraux, que ce soit dans le cadre social, économique et environnemental. Mais il faut souligner que les organisations paysannes deviennent de plus en plus des éléments des hommes politiques. Enfin, selon Gentil D., (1993, cité par Daouda D et Denis P, 1995 : 22). « La réalisation par les organisations paysannes d'activités de plus en plus importantes pose la question de leur pouvoir, de leur poids politique et de leur compétence. Il est fort probable que l'avenir du développement des organisations paysannes africaines sera parsemé d'embûches, dont une des premières est les alliances possibles entre certains cadres de l'État, des oligopoles marchands et une bourgeoisie rurale en cours de constitution ».

Conclusion

Au terme de l'analyse, on constate que l'organisation des paysans n'est pas un phénomène récent en Afrique. Sous sa forme traditionnelle (les groupes d'entraide pour les travaux agricoles, les tontines...), elle reste encore en vigueur dans la plupart des sociétés rurales de manière générale et en particulier dans le département de Bouaké. Ces organisations ou ces groupements des paysans participent largement au développement des milieux ruraux sur tous les plans (social, économique et environnemental). Ces organisations mises en place par ces paysans permettent de mener des activités agricoles, de semer l'entente, la solidarité et l'entraide entre les familles en plus des mains-d'œuvre famille. Ces organisations permettent de lutter contre les feux de brousse et des conflits inter-villages ou inter-familles, grâce à l'union ou la solidarité mise en place. Elles contribuent à unir les forces de travail dans les plantations de teck. Les organisations paysannes du système de travail connaissent un succès autour de la culture du teck. Cela est possible grâce à la main d'œuvre familiale gratuite qui est de 100% sur les plantations de teck. Ainsi, les planteurs de teck arrivent à économiser de l'argent et à augmenter leur revenu dans la vente des tecks. C'est ce qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des planteurs de teck.

Références bibliographiques

- Beaudoux, E. & Gandin, J-P. (1993). Guide d'intervention des équipes d'arrondissement, ministère de l'Agriculture du Cameroun, SODECAO, CFD, janvier 1993, 215 p. (R).
- Brenneman, L. & al. (1994). Le développement des coopératives et autres organisations : le rôle de la Banque mondiale, Document technique n° 199, 125
- Diagne D. & Pesche. (1995). Les organisations paysannes et rurales des acteurs du développement en Afrique subsaharienne, 82p.
- Gentil, D. (1993). Plans d'ajustement structurel, démocratisation et organisations paysannes, IRAM, Journées d'études 1993, 7 p. (A).

- Marien, J-N. & Mallet, B. (2004). Nouvelles perspectives pour les plantations forestières en Afrique centrale, bois et forêts des tropiques, (4)282, 13p.
- Mercoiret, M-R. (1990). L'émergence des dynamiques locales : une réponse au désengagement de l'Etat, DSA/CIRAD, Communication au séminaire MESRU Montpellier, 1990, 34 p. (R).
- SODEFOR, (2016). Rapport annuel d'activités, Région du Gbêkê, 115
- KOFFI Y.J. J. (2017). Le bois de teck dans la sous-préfecture de Brobo (centre de la cote d'ivoire) in Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, Numéro 2, ISSN 2521-2125, UAO, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp 125-142.